

L'histoire, les tâches et l'organisation de la Croix-Rouge dans le monde et en Suisse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **63 (1954)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Imfeld eût été l'homme prédestiné pour cette tâche. Les contacts et les excellentes relations qu'il avait établis avec tous les médecins de la transfusion dans le pays entier et l'activité du service de transfusion au cours de l'an dernier l'avaient clairement montré.

La réalisation d'une troisième étape l'attendait encore, nous aurions eu grand besoin de sa présence pour la mise sur pied du service de

transfusion pour l'armée. Cela n'aura pu être, la volonté divine en a voulu autrement. C'est avec une profonde tristesse que nous nous souvenons aujourd'hui du très grand service que le Dr Imfeld a rendu pendant ses trop brèves années d'activité à la Croix-Rouge suisse, et c'est avec une grande émotion que nous disons à Madame Imfeld et à ses jeunes enfants la part que nous prenons à leur deuil.

8 mai, journée internationale de la Croix-Rouge



Cet insigne sera vendu en mai au bénéfice de votre Croix-Rouge nationale tandis qu'un timbre spécial (p. 19 au bas) sera offert dans les garages. Faites-leur bon accueil.

L'histoire, les tâches et l'organisation de la Croix-Rouge dans le monde et en Suisse

En 1859, Henry Dunant, commerçant genevois, assiste par hasard à la tragique agonie des 40 000 blessés laissés mourants sur le champ de bataille de Solferino, après les sanglants combats de la journée. Profondément bouleversé par cette vision d'horreur, il se lance dans l'action, fait appel aux populations villageoises des environs et improvise les secours aux blessés des deux armées, soignant avec le même dévouement amis et ennemis.

En 1862, Henry Dunant, dans son livre «Un souvenir de Solferino», lance un appel à la conscience de l'humanité et propose la création de sociétés de secours volontaires. Ces sociétés auraient à prendre en temps de paix toutes les mesures qui leur permettraient d'être prêtes à apporter une aide efficace en cas de guerre. Dunant écrit:

«C'est par conséquent un appel qu'il faut faire et une supplique qu'il faut adresser aux hommes de tous pays et de tout rang, aux puissants de ce monde comme aux plus modestes artisans, puisque tous peuvent, d'une manière ou d'une autre, chacun dans sa sphère et selon ses forces, concourir en quelque mesure à cette bonne œuvre.»

Dans les années qui suivirent, des sociétés nationales de la Croix-Rouge se constituèrent dans le monde entier. Aujourd'hui, 71 sociétés nationales de la Croix-Rouge groupent ensemble plus de 100 millions de membres. Depuis 1919, ces sociétés sont réunies en une fédération mondiale, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Mai, mois de la collecte de la Croix-Rouge suisse

QU'A FAIT VOTRE CROIX-ROUGE EN 1953?

AU SERVICE DU PAYS

Secours sanitaires volontaires

En 1953, 342 infirmières ont été recrutées et incorporées dans les détachements croix-rouges et 42 infirmières supérieures nommées chefs de détachement après un cours de cadres de 13 jours.

82 recrues incorporées dans les colonnes de la Croix-Rouge ont été instruites au service sanitaire dans un cours d'introduction de 13 jours et 20 sous-officiers croix-rouges brevetés après un cours de cadres de 6 jours précédant le cours d'introduction.

3 colonnes de la Croix-Rouge ont accompli un cours de 13 jours avec des unités du service de santé militaire et 24 colonnes ont pris part à des exercices pratiques de 4 à 10 jours.

Matériel croix-rouge

A fin 1953, la Croix-Rouge suisse disposait du matériel suivant pour le cas de guerre ou de catastrophes: 7000 lits, 5000 matelas, 22 000 couvertures et 54 000 draps, matériel régulièrement entretenu et complété.

Soins aux malades

L'école d'infirmières de la Croix-Rouge «La Source», à Lausanne, comptait à fin 1953 129 élèves et a décerné 44 diplômes pendant l'année.

École d'infirmières de la Croix-Rouge du «Lindenhof», à Berne, comptait à fin 1953 141 élèves et a décerné 43 diplômes pendant l'an.

L'école de perfectionnement de la Croix-Rouge de Zurich a organisé en 1953: 1 cours pour infirmières-chefs des écoles et des hôpitaux de 5 mois; 4 cours de deux semaines chacun pour infirmières de division; 1 cours de quatre semaines pour infirmières-chefs sur l'organisation du travail de l'infirmière à l'hôpital.

Les 30 écoles d'infirmières et d'infirmiers reconnues par la Croix-Rouge suisse ont décerné en 1953 415 diplômes d'infirmières et 15 diplômes d'infirmiers.

La tâche de la Ligue est de coordonner les activités internationales de la Croix-Rouge, notamment lorsque des secours importants sont requis. Les inondations de 1953 en Hollande ont, entre autres, permis à la Ligue de remplir avec succès cette tâche de coordination.

Mais Dunant a encore donné une autre impulsion à l'idée de la Croix-Rouge. Dans son livre «Un souvenir de Solferino» il écrit:

«Ne serait-il pas à souhaiter que soit formulé quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des Sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays? L'humanité et la civilisation demandent impérieusement une œuvre comme celle qui est indiquée ici.»

Transfusion sanguine

54 centres régionaux de transfusion fonctionnaient à fin 1953 (14 nouveaux centres créés en 1953); 51 233 donneurs sont à disposition de ces centres.

37 977 conserves de sang complet ont été livrées aux hôpitaux et médecins; 6263 donneurs de sang ont été mis à disposition pour des transfusions directes.

10 228 unités de plasma sec ont été fabriquées au laboratoire central.

ENTRAIDE INTERNATIONALE

Secours aux enfants

2619 enfants réfugiés ont été accueillis en 1953 dans des familles suisses par l'intermédiaire de la Croix-Rouge pour trois mois et plus;

150 enfants de diverses nationalités ont été reçus pour quatre mois dans des préventorijs de la Croix-Rouge suisse;

12 905 enfants étrangers ont reçu des lits, de la literie, des vêtements ou des chaussures ou ont bénéficié d'une aide collective à des établissements hospitaliers.

Secours aux sinistrés

Les victimes des inondations de février 1953 en Hollande, Belgique et Angleterre ont reçu un envoi d'urgence de 3000 couvertures, 3000 draps, 400 matelas, 500 oreillers et 1000 tates d'oreillers ainsi que des bottes et vêtements imperméables; la collecte en espèce au bénéfice de ces sinistrés a produit 2,7 millions et celle en nature 250 tonnes d'une valeur de 700 000 francs. Notre aide à la reconstruction a consisté en fourniture de baraques pour la Hollande et en textiles, literie et ustensiles de cuisine.

Les sinistrés victimes des tremblements de terre d'août 1953 en Grèce ont reçu en secours d'urgence des couvertures, médicaments et vivres pour une valeur de 25 000 francs et le produit d'une collecte organisée en leur faveur avec d'autres institutions, soit 350 000 francs, a été affecté à la reconstruction de l'école d'Ithaque.

Cette proposition trouva sa réalisation, en 1864 déjà, par la conclusion de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Cette convention devait servir de base, dans les années suivantes, au développement du droit humanitaire, qui a pour but de protéger la personne humaine contre les atrocités de la guerre moderne. En 1899, les principes de la Convention de Genève furent appliqués aux conditions de la guerre maritime. En 1929 fut signée la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre et, en 1949, la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

L'élaboration de ces conventions est due en grande partie aux efforts du Comité international de la Croix-Rouge. Ce comité, qui se compose exclusivement de citoyens suisses, est appelé dans les cas de conflits armés à veiller à l'application des Conventions de Genève, à transmettre des secours aux victimes de la guerre et à intervenir en tout temps, à titre d'intermédiaire absolument neutre, pour maintenir un pont entre les parties belligérantes.

Depuis bientôt 100 ans, trois organisations se sont ainsi créées pour faire face aux nombreuses tâches de la Croix-Rouge en temps de paix et en temps de guerre:

- 1° Les sociétés nationales de la Croix-Rouge, dans 71 pays;
- 2° la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève;
- 3° le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

Ces trois institutions forment ensemble la Croix-Rouge internationale, dont l'organe suprême est la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Outre les Sociétés nationales, la Ligue et le Comité international de la Croix-Rouge, les Gouvernements des Etats signataires des Conventions de Genève envoient des délé-



gués à la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Les tâches de la Croix-Rouge suisse sont énumérées dans un arrêté fédéral de 1951 et dans les statuts approuvés par le Conseil fédéral. Ce sont: les secours sanitaires volontaires, la formation des infirmières, la collaboration à l'enseignement des premiers secours et des soins aux malades à domicile dans la population, le service de transfusion sanguine pour les besoins civils et militaires et enfin les secours aux victimes de la guerre et des catastrophes. L'accomplissement de ces tâches est confié aux organes centraux de la Croix-Rouge suisse, à ses sections régionales et aux institutions auxiliaires qui se sont affiliées à elle, tout en gardant leur indépendance. Ces institutions auxiliaires de la Croix-Rouge suisse sont: La Société suisse des troupes du service de santé, l'Alliance suisse des Samaritains, l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et l'Association des établissements suisses pour malades.



A la demande du Département politique fédéral

La Croix-Rouge organise une mission médicale pour la Corée

Au cours de leur session de printemps les Chambres fédérales ont décidé de mettre à disposition du Conseil fédéral un nouveau crédit de 7 millions de francs, pour permettre la poursuite des œuvres d'entraide internationale.

Sur la base de cette décision, et en réponse à un vœu exprimé par l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, le Département politique fédéral a chargé la Croix-Rouge suisse de mettre sur pied une mission médico-chirurgicale à destination de la Corée.

Le but de cette mission, qui comprendra quatre médecins, un administrateur et cinq infirmières, dont une sage-femme — plus deux ou trois ouvriers spécialistes de l'électricité et des installations sanitaires — est d'apporter une aide efficace à la population coréenne, en assurant le service médico-chirurgical d'une division de l'Hôpital universitaire de Taegu, en voie de complète réorganisation.

A côté de leur travail technique proprement dit, ces médecins seront également chargés de donner — en anglais — des cours aux étudiants de la Faculté de médecine de Taegu. De même, l'infirmière-chef de la mission sera chargée de la direction de l'Ecole d'infirmières, qui se rattache à cette faculté.

Pour pouvoir accomplir la mission dont elle a été chargée, la Croix-Rouge suisse espère trouver dans les rangs du corps médical suisse, et parmi les infirmières diplômées du pays, le personnel, peu nombreux il est vrai, mais parfaitement qualifié, qui lui est nécessaire.

Les conditions d'engagement sont d'un an au minimum, et les salaires basés sur ceux des organisations internationales de l'ONU. Pour les inscriptions et tous renseignements complémentaires, s'adresser au médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, Berne.

NOTRE COLLECTE DE MAI

Comme chaque année, la Croix-Rouge suisse organise pendant le mois de mai sa collecte annuelle. La Croix-Rouge suisse est en effet une institution privée au service de la collectivité. Elle vit par les contributions volontaires qui lui sont accordées par chacun.

Si d'autres dons occasionnels, des legs, les cotisations de ses membres, la vente de l'almanach de la Croix-Rouge suisse, la subvention ordinaire de la Confédération — d'un montant de 45 000 francs, assurent à notre Croix-Rouge nationale une partie de ses moyens, les ressources dont elle a besoin pour accomplir ses tâches proviennent avant tout des dons qui lui sont faits à l'occasion de sa collecte de mai¹.

Cette année, la campagne de mai de la Croix-Rouge suisse comprendra une vente d'insignes, un appel aux entreprises et une collecte par chèques postaux; une vente de vignettes destinées aux usagers de la route aura également lieu dans la plupart des cantons. L'insigne de la Croix-Rouge a été fabriqué à domicile par de grands handicapés physiques, sa confection a permis d'assurer un gain appréciable pendant trois mois à un certain nombre de pères de famille devenus incapables de pratiquer leur métier antérieur (notre cliché).

Pour faire face à ses devoirs et ses tâches, la Croix-Rouge suisse a besoin d'un million. Elle fait appel à la bonne volonté de chacun pour l'aider à réunir cette somme.

*

LA CELEBRATION DU 8 MAI

L'émission internationale du 8 mai, jour anniversaire d'Henry Dunant, aura lieu à 20 h 30 comme chaque an grâce aux soins de la Radio suisse et de nombreuses stations étrangères.

¹ La Confédération soutient en outre certaines activités de la Croix-Rouge suisse en lui accordant des crédits spéciaux en faveur, notamment, de la formation des infirmières et de certaines actions du Secours aux enfants. Le Service de transfusion couvre d'autre part une partie de ses dépenses d'exploitation.